



Avec la fin de l'EPI, une nouvelle étape dans la coopération renforcée entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont acté le lancement de la procédure de dissolution de l'Etablissement public interdépartemental (EPI), qui interviendra le 31 décembre 2026. Créé en 2016 pour mutualiser les moyens et les ressources des deux collectivités et améliorer la qualité des politiques publiques conduites sur les territoires altoséquanais et yvelinois, cet établissement avait vocation à préfigurer la fusion des deux départements. Le Gouvernement ayant refusé de prendre le décret prononçant cette fusion, les compétences exercées par l'EPI ont progressivement été transférées vers d'autres opérateurs interdépartementaux, afin de poursuivre et d'approfondir la coopération inédite engagée entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Avec les syndicats mixtes ouverts (SMO) comme « Seine et Yvelines Voirie » et « Seine et Yvelines Archéologie », ou encore les groupements d'intérêt public (GIP) « Autonomy » et « Activity », les Départements renforcent leur efficience et leur agilité, pour mettre en œuvre des politiques départementales ambitieuses et innovantes, au service des Altoséquanais et des Yvelinois.

Créé en 2016, l'Etablissement public de coopération interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92) initiait une démarche inédite de partenariat et de mutualisation des moyens, affirmant l'ambition d'un service public départemental qui travaille mieux sans dépenser plus. Ce rapprochement historique préfigurait la fusion des deux collectivités de l'ouest francilien, à laquelle le Gouvernement a fait barrage en refusant de prendre le décret en Conseil d'Etat nécessaire, en dépit du vote des assemblées départementales.

Convaincus que ce partenariat pour une action publique plus efficace est au service de nos territoires et de ceux qui y vivent, les Départements ont fait le choix de le raffermir et de transférer à des opérateurs spécialisés, dans une logique de rationalisation des moyens, certaines missions opérationnelles conduites en commun.

Ainsi, la mutualisation des compétences d'archéologie préventive et d'exploitation, d'entretien et de maintenance de la voirie, initialement portées par l'EPI, se poursuit par le biais de deux syndicats mixtes ouverts. « **Seine et Yvelines Archéologie** », créé en 2023, propose une expertise scientifique directement mobilisable pour les projets départementaux, tandis que « **Seine et Yvelines Voirie** », créé en 2025, gère un ensemble de 1910 km de routes, 994 ouvrages d'art et 1051 carrefours. Cette mutualisation, renforcée par l'ouverture du SMO aux communes et aux intercommunalités, assure une expertise technique de haut niveau en matière d'infrastructure, de sécurité routière et de gestion du trafic.

Par ailleurs, les solidarités constituent le cœur de la valeur ajoutée de la coopération entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines, avec la poursuite des actions menées par les agences interdépartementales Autonomy et Activity, ainsi que la mise en commun, sous un pilotage unifié, des procédures et outils relatifs aux modes d'accueil de la petite enfance :

- Face au **défi du vieillissement**, l'agence **Autonomy** permet aux Départements de développer des solutions innovantes et d'accompagner la professionnalisation des services à domicile pour favoriser le maintien à domicile que l'immense majorité des seniors appellent de leurs vœux.
- En matière d'**insertion**, l'agence **Activity** est désormais l'opérateur incontournable des deux collectivités pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi, à travers la mise en œuvre

de programmes d'accompagnement renforcé, de parcours emploi compétences (PEC) et d'insertion par l'activité économique. La dimension interdépartementale permet de relier plus efficacement les politiques d'insertion avec les filières en tension.

- Afin de permettre aux parents de trouver une solution de garde leur permettant de concilier en toute confiance vie familiale et professionnelle, le **service unifié des modes d'accueil de la petite enfance** accompagne les communes, poursuit sa démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles et des services, et déploie des actions pour renforcer l'attractivité du métier d'assistante maternelle.

Enfin, les deux Départements poursuivent des coopérations d'ingénierie avec le SMO « **Seine et Yvelines Numérique** », le GIP « **Seine et Yvelines Environnement** », la SPL Citallia et la SEM d'aménagement **Citallios**.

La diversité des champs d'action et l'expertise de ces opérateurs témoignent de l'ampleur et de la vitalité de la coopération entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines. **Loin d'être fragilisée par la dissolution de l'EPI, cette coopération interdépartementale se poursuit avec des structures plus opérationnelles, mieux adaptées aux besoins et des moyens rationalisés. En associant de nouveaux partenaires, à commencer par les communes des deux territoires, la coopération entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines tire pleinement partie de l'efficacité des politiques départementales.**

Contacts presse

Muriel HOYAUX

Jean-Philippe Couture

07 64 61 77 95 jcouture@hauts-de-seine.fr

